

7

VOTRE
PHARMACIEN,
ENCORE +
PRÉSENT
POUR
VOUS

ADMINISTRER UN MÉDICAMENT AFIN D'EN DÉMONSTRER L'USAGE APPROPRIÉ

VOTRE PHARMACIEN EST MAINTENANT AUTORISÉ À EXERCER DE NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES. L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC A PRODUIT **7 FICHES** POUR VOUS INFORMER SUR CHACUNE D'ENTRE ELLES.



Les pharmaciens sont maintenant autorisés à **administrer un médicament** par inhalation, voie orale, topique, sous-cutanée, intradermique ou intramusculaire, afin d'en démontrer l'usage approprié.

Est-ce que tous les pharmaciens peuvent administrer un médicament ?

Les pharmaciens qui désirent exercer cette activité devront d'abord suivre une formation théorique et pratique. Par contre, certains pharmaciens pourraient décider de ne pas offrir ce service.

Pourquoi mon pharmacien m'administrerait-il un médicament ?

Votre pharmacien pourrait le faire afin d'expliquer à vous, ou à une personne qui vous aide, comment administrer un médicament correctement une fois que vous serez à la maison. Il vous apprendra à l'administrer en le faisant réellement avec vous ou avec votre proche, avec votre vrai médicament et le dispositif d'administration que vous aurez. Il répondra également à vos questions.

Comment mon pharmacien procéderait-il ?

Prenons un exemple. Vous avez appris récemment que vous étiez diabétique et que vous devez utiliser de l'insuline pour vous soigner. Cependant, vous êtes inconfortable à l'idée de vous l'administrer. Votre pharmacien pourrait, à ce moment-là, vous montrer comment vous l'injecter. En plus de vous expliquer le mode d'administration du médicament, il pourrait, à des fins d'enseignement, vous administrer l'insuline.

Avant de procéder, votre pharmacien s'assurerait, bien sûr, que le moment est opportun pour administrer le médicament (en fonction de l'horaire de prise de celui-ci). Il noterait également dans votre dossier cette intervention.

Est-ce que mon pharmacien peut me vacciner ?

Non. Votre pharmacien peut seulement vous administrer des médicaments dans un objectif d'enseignement. Il ne peut donc pas vous vacciner contre la grippe, par exemple.



POUR EN SAVOIR PLUS
VISITEZ LE **www.opq.org**



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



OrdredespharmaciensduQuebec



OrdrepharmaQc

